



L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-neuf novembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; CHENEVAL Jean-Pierre à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis ; de VAUR Florence à GOY Corinne

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame BOCHATON Maryse est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentée : 6
Votants : 25

Délibération n° D2023_091 – FINANCES

Révision des loyers et des charges des logements du groupe scolaire

Vu les baux locatifs pour les huit logements du Groupe scolaire François LEVRET ;

Considérant la révision annuelle des loyers et des charges locatives (chauffage) ;

Considérant que le dernier indice de révision des loyers est de +3.49 % ;

Il est proposé la révision suivante des loyers des huit logements du groupe scolaire :

	01/01/2023	IRL 3ème TRIMESTRE 3.49 %	01/01/2024
APP01	157,24	5,49	162,73
APP02	684,96	23,91	708,87
APP03	555,86	19,40	575,26
APP04	684,96	23,91	708,87
APP05	555,86	19,40	575,26
APP06	684,96	23,91	708,87
APP07	684,96	23,91	708,87
APP08	476,62	16,63	493,25

Depuis la dernière mise à jour des charges, des compteurs supplémentaires ont été installés en chaufferie, et notamment un comptage au départ des appartements.

De ce fait, les modalités de calcul des charges de chauffage évoluent.

Ainsi, la totalité des kWh relevée pour l'ensemble du bâtiment François LEVRET, pour la période du 24 novembre 2022 au 24 novembre 2023 s'élève à 224.559. Sur cette même période, la facturation de fioul s'est chiffrée à 34.771 €.

Le prix du kWh en chaufferie s'élève donc à 34 771 € / 224 559 kWh = 0,1548 €.

Le départ de consommation relevé sur cette même période sur le départ en chaufferie relatif aux appartements est de 33.334 kWh. Le coût global de la consommation de la partie appartement sur cette période est donc de $33.334 \times 0,1548 = 5.160,1032 \text{ €}$

Au regard des relevés, la consommation globale des appartements s'élevant à 22.128 kWh, le coût à facturer est de $5160,1032 \text{ €} / 22\ 128 \text{ kWh} = 0,2331 \text{ € le kWh}$.

		Relevé du 24/11/22 ou arrivée	Relevé du 24/11/23 ou départ	conso	Charges annuelles à payer sur la période	Estim° charges mensuelles 2024
Rez inférieur	n°1	17542	18833	1291	300,93	25,08
Rez inférieur	n°2	50727	55701	4974	1.159,44	96,62
1ème étage à gauche	n°3	23347	27556	4209	981,12	81,76
1er étage à droite	n°4	30329	33015	2686	626,11	52,18
2ème étage à gauche	n°5	6532	7137	605	141,03	11,75
2ème étage à droite	n°6	25746	27173	1427	332,64	27,72
3ème étage à gauche	n°7	29347	32841	3494	814,45	67,87
3ème étage à droite	n°8	32936	36378	3442	802,33	66,86

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la révision des loyers et des charges locatives au 1^{er} janvier 2024 pour les huit logements du Groupe scolaire François LEVRET.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Maryse BOCHATON

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 08/12/23

Publication en ligne le 08/12/23

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS